

Ministry of Education

Financial Analysis and
Accountability Branch

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

RÉVISÉE¹ 2022 : SB03

Date: 16 mars 2022 (initialement émis le 15 février 2022)

Destinataires: Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires (conseils isolés)

Expéditeur: Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financière

Objet: **Mises à jour au sujet du calcul du financement de soutien lié à
la COVID-19 : Stabilisation et Supplémentaire 2021-2022**

Suite à la note de service 2021 : SB12, je vous écris pour vous fournir des mises à jour sur le calcul du financement de soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation et Supplémentaire.

Les montants du financement de soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation et Supplémentaire étaient limités au niveau des réserves auquel les conseils scolaires avaient accès pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles en 2020-2021. Cette limite est maintenant supprimée, et les conseils scolaires pourraient avoir le droit à des montants de financement de soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation et Supplémentaire supérieurs à leurs niveaux d'accès aux réserves en 2020-2021. Voir l'annexe A pour un exemple du calcul mis à jour.

Le ministère calculera les montants de financement projetés en fonction des nouveaux paramètres de financement et en utilisant les renseignements soumis dans les états financiers de 2020-2021 et les prévisions budgétaires révisées de 2021-2022. Les conseils scolaires admissibles au financement de soutien lié à la COVID-19 seront contactés et les ententes de paiement de transfert (EPT) connexes seront modifiées pour tenir compte de ce changement.

Le ministère mettra également à jour les montants du financement lorsque les états financiers de 2021-2022 seront reçus et examinés par le personnel du ministère. Les conseils scolaires qui deviendront admissibles au financement en fonction des renseignements financiers mis à jour à

ce moment-là seront contactés et les EPT connexes seront modifiés au besoin.

CONTACTS

Pour toute question relative aux paramètres de calcul du financement du soutien lié à la COVID-19 mis à jour, veuillez contacter Andrew Yang au 416-937-3767 / Andrew.yang@ontario.ca ou Yan Chen au 437-216-4933 / Yan.Chen@ontario.ca.

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Directrices et directeurs de l'éducation

Annexe A : Exemple illustratif détaillé

Solde de l'excédent (déficit) accumulé aux fins du calcul du financement : Soutien lié à la COVID-19 -Stabilisation	
1.0 Excédent/(déficit) accumulé de 2020-2021 pour le solde de clôture de conformité ... 2020-2021, tableau 5, poste 3, colonne 4 (AF actif)	140,000,000
1.1 Gratifications de retraite ... 2020-2021, tableau 5, poste 2.1, colonne 4 (AF actif)	25,000,000
1.2 Intérêt engagé du fonds d'amortissement ... 2020-2021, tableau 5, poste 2.8.1, colonne 4 (AF actif)	60,000,000
1.3 Projets d'immobilisations engagés ... 2020-2021, tableau 5, poste 2.8.2, colonne 4 (AF actif)	15,000,000
1.4 Rajustements ministériels	-
1.5 Solde de l'excédent/(déficit) accumulé disponible aux fins du calcul du financement de soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation ...Poste 1.0 - Poste 1.1 - Poste 1.2 - Poste 1.3 + Poste 1.4, zéro si négatif	40,000,000

Accès aux réserves pour 2021-2022 aux fins du calcul du financement lié au Soutien pour la COVID-19	
2.0 (Excédent)/déficit d'exercice de 2021-2022 aux fins de conformité ...2021-2022, rapport de conformité, poste 1.3 (indiquer l'excédent comme étant négatif et le déficit comme étant positif)	10,790,000
2.1 Allocation de fonctionnement devant être utilisée dans le calcul de conformité ... 2021-2022, rapport de conformité, poste 1.7 (section 1A, poste 1.92)	830,000,000
2.2 Montant maximum autorisé des réserves aux fins du calcul du financement lié au Soutien pour la COVID-19 ... 2 % du poste 2.1	16,600,000
2.3 Dépenses liées à la COVID-19 financées par le conseil ... 2021-2022, tableau 9.1, poste 5 (indiquer comme étant positif) ...poste 3.5	9,000,000
2.5 Accès aux réserves de 2021-2022 aux fins du calcul du financement lié au Soutien pour la COVID-19 ... le moindre des montants des postes 2.0, 2.2 et 2.3	9,000,000
2.6 Ajustements ministériels	-
2.7 Accès aux réserves de 2021-2022 aux fins du calcul du financement lié au Soutien pour la COVID-19	9,000,000

Calcul du financement de Soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation	
2.7.1 Accès aux réserves de 2021-2022 aux fins du calcul du financement lié au Soutien pour la COVID-19 ... poste 2.7	9,000,000
2.8 Excédent accumulé disponible ...poste 1.5	40,000,000
2.9 Financement disponible de soutien lié à la COVID-19: Stabilisation ...poste 2.7.1 moins poste 2.8, zéro si négatif	-

Dépenses liées à la COVID-19 devant être financées par les réserves des conseils scolaires	
3.1 (Excédent)/déficit d'exercice de 2020-2021 aux fins de conformité (including COVID-19 expense) moins ajustements ministériels ... 2020-2021, rapport de conformité, poste 1.3 (AF actif) moins poste 1.4	10,000,000
3.2 Dépenses de 2020-2021 liées à la COVID-19, financées par le conseil ... 2020-2021, rapport de conformité, poste 1.5 (AF actif)	9,000,000
3.3 Allocation de fonctionnement de 2020-2021 aux fins de conformité ... 2020-2021, rapport de conformité, poste 1.7 (version active de l'agent des finances)	800,000,000
3.4 2% of 2020-21 operating allocation ...2% times item 3.3	16,000,000
3.5 Accès aux réserves aux fins du fonctionnement sécuritaire des écoles en 2020-2021 ... le moindre des montants des postes 3.1, 3.2 et 3.4	9,000,000
3.6 Accès aux réserves de 2020-2021 aux fins du fonctionnement sécuritaire des écoles, en tant que pourcentage de l'allocation de fonctionnement ...poste 3.5 / poste 3.3	1.125%
3.7 Dépenses de 2021-2022 liées à la COVID-19 devant être financées par les réserves des conseils scolaires en tant que pourcentage de l'allocation de fonctionnement ...2 % moins le poste 3.6, zéro si négatif	0.875%
3.8 Allocation de fonctionnement de 2021-2022 ...poste 2.1	830,000,000
3.9 Dépenses de 2021-2022 liées à la COVID-19 devant être en premier lieu financées par la réserve des conseils scolaires ...poste 3.7 multiplié par le poste 3.8	7,262,500
3.9.1 Accès aux réserves de 2021-2022 à utiliser dans le calcul du financement de soutien lié à la COVID-19 ...poste 2.7	9,000,000
3.10 Solde d'ouverture de l'excédent accumulé disponible aux fins des dépenses liées à la COVID-19 ... poste 1.5	40,000,000
3.11 Dépenses liées à la COVID-19 devant être financées par les réserves des conseils scolaires ...le moindre des montants des postes 3.9, 3.9.1 et 3.10	7,262,500

Calcul du financement de soutien lié à la COVID-19 : Supplémentaire	
4.0 Accès aux réserves de 2021-2022 aux fins du calcul du financement de soutien lié à la COVID-19 ...poste 2.7	9,000,000
4.1 Dépenses liées à la COVID-19 devant être financées par les réserves des conseils scolaires ...poste 3.11	7,262,500
4.2 Financement de soutien lié à la COVID-19 : Stabilisation ...poste 2.9	-
4.3 Financement de soutien lié à la COVID-19 : Supplémentaire ...poste 4.0 moins postes 4.1 et 4.2, zéro si négatif	1,737,500

Note 1 : Le poste 2.2 a été mis à jour. Le pourcentage est passé de 1% du poste 2.1 dans la note de service originale à 2% du poste 2.1 dans cette note de service révisée.